

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Arrêté	Nature	Date de mise en ligne sur le site internet
	19.12.2025	25 A 417	5.4	19 DECEMBRE 2025
REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT				

JCLS/EA

ARRETE

OBJET	DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE 11^{ème} VICE-PRESIDENT
--------------	--

Le Président, soussigné,

Vu les articles L 5211.9 et L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection de Monsieur Vincent BEAUMONT en qualité de 2^{ème} Vice-Président par délibération n° 2020-3 en date du 11 juillet 2020,

Vu l'élection de Monsieur Gilles RABACHE en qualité de 11^{ème} Vice-Président par délibération n° 2020-3 en date du 11 juillet 2020,

Vu l'arrêté n° 22-A-190 en date du 24 juin 2022 portant délégation de fonctions et de signatures à Monsieur Gilles RABACHE dans l'Adduction en Eau Potable,

Considérant que, pour assurer la continuité du service public en l'absence de Monsieur Vincent BEAUMONT, 2^{ème} Vice-Président, du 24 décembre 2025 au 5 janvier 2026 inclus, il convient de donner à Monsieur Gilles RABACHE, 11^{ème} Vice-Président, délégation pour assurer les fonctions relatives à l'Assainissement définies dans le présent arrêté,

ARRÈTE

Article 1 - Du 24 décembre 2025 au 5 janvier 2026 inclus, Monsieur Gilles RABACHE a les délégations de fonctions suivantes dans le domaine de l'Assainissement :

- Assainissement
- Assainissement collectif
- Traitement des eaux usées
- Programme d'assainissement nouveaux
- Création d'unité nouvelles de traitement
- Assainissement non collectif (ANC)
 - Vérifications des installations existantes
 - Contrôle des installations nouvelles
 - Vérifications de réhabilitations des installations existantes
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Subventions du secteur de compétences
- Relations avec les communes pour l'exercice des compétences ci-dessus exposées

Article 2 – Du 24 décembre 2025 au 5 janvier 2026 inclus, Monsieur Gilles RABACHE a délégation de signature des documents et courriers relatifs à cette compétence.

Article 3 - Monsieur Le Président de Flers Agglo, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de Flers Agglo, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs.

Fait à FLERS, le 19 décembre 2025

Le Président,

Yves GOASDOUE

Diffusion :

- Vice-Présidents concernés
- Direction de l'Eau et de l'Assainissement
- Sous Préfecture
- Trésorerie Principale
- Affichage
- Registre des arrêtés
- R.A.I.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif
(3 Rue Arthur Leduc – BP 25086 - 14050 CAEN Cedex 4)
dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20251219-25A417-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025
Publication : 19/12/2025